

AFFAIRE N 33 - Classement de différentes voies dans la Voirie Communale.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un certain nombre de voies de Saint-Denis ont récemment fait l'objet de pétitions de la part des riverains pour en demander le classement. Par ailleurs, certaines voies ouvertes à la circulation publique n'étaient pas jusqu'alors prises en compte dans la Voirie Communale. Je vous propose d'en assurer le classement.

Les voies à classer sont les suivantes :

1 - En catégorie I

	Longueur	Emprise	Largeur de chaussée
- voies du lotissement R. BEGUE	810 m	6 m	5 m
- chemin du Colorado (en partie)	750	8	4 à 6 m
- chemin Damour (Moufia)	375	6	5
- rue Gallieni	195	8	6 à 7
- chemin Gaud (Bellepierre)	125	6	5
- sentier de Saint-François (en partie)	530	8	5
- chemin du Piton Trésor	1120	8	4 à 5
- chemin Solé (Moufia)	260	8	5
- voie de la cité du Secours Catholique	190	6	5
- chemin des Tamarins	160	6	5
- voie du lotissement TECHER	350	8	6
2 - <u>En catégorie II</u>			
- chemin du colorado (en partie)	950	8	6
- chemin de l'Ilet à Quinquina (en partie)	500	6	4

Une enquête publique s'est déroulée du 29 août 1977 au lundi 12 septembre 1977 inclus. Il en ressort que certaines oppositions ont été formulées notamment pour les chemins du Piton Trésor et du Colorado dont un élargissement éventuel à 8 m dans leur partie basse causerait un préjudice indéniable à certains riverains.

Après examen des différentes objections et compte-tenu du rapport du Commissaire-Enquêteur, je vous propose de classer ces voies dans la Voirie Communale.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"Les Commissions sont d'accord pour le classement en dehors de celui du Piton Trésor contre lequel un certain consensus est apparu."

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ